

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 5

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

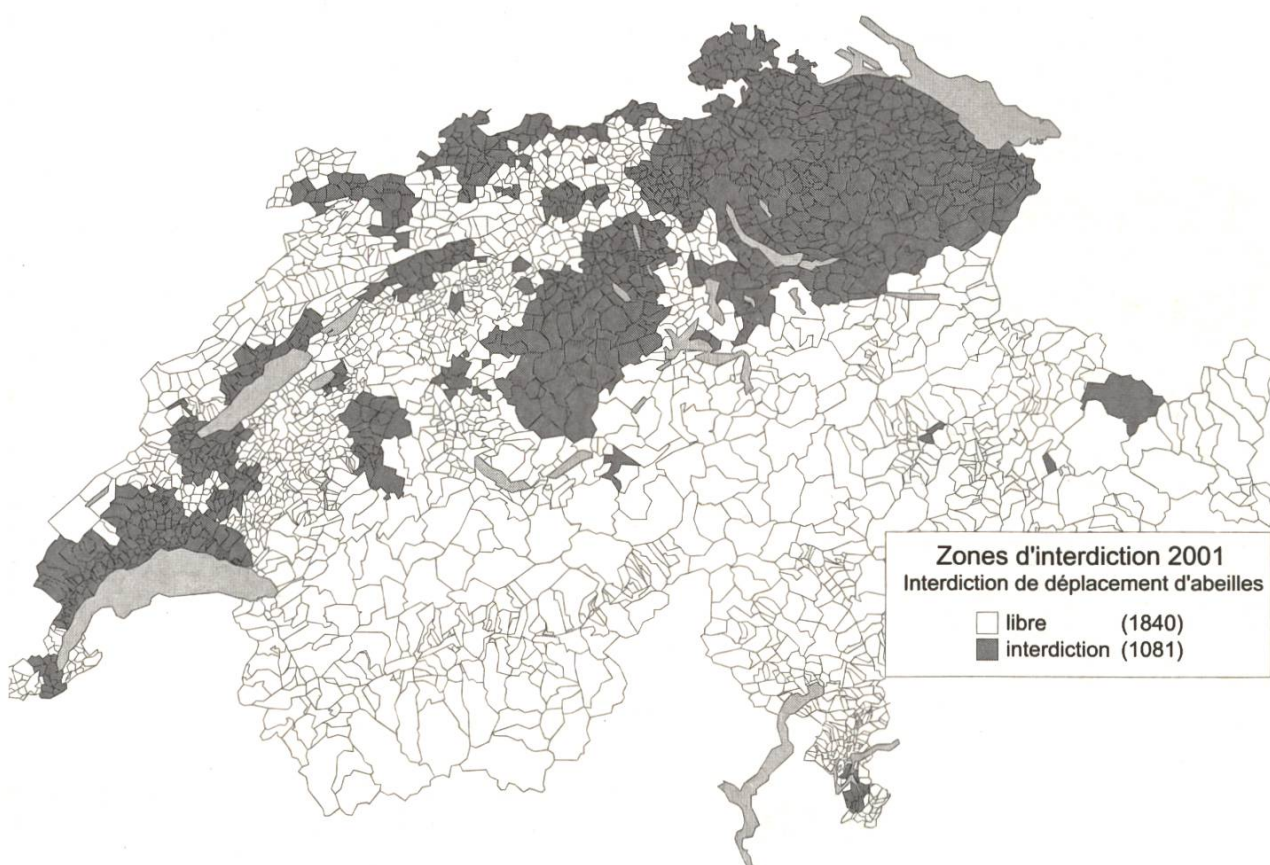
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interdiction de déplacement d'abeilles due au feu bactérien en 2001

Le feu bactérien s'est fortement répandu en Suisse romande

Les apiculteurs participent activement, en acceptant des sacrifices, au ralentissement de l'extension du feu bactérien. En évitant le déplacement des abeilles des régions atteintes vers les indemnes, ils éliminent une importante voie de contamination.

A la suite du temps humide et chaud du printemps 2000, le feu bactérien a sévi avec virulence dans des vergers de Suisse orientale, et s'est fortement répandu sur des plantes ornementales de la Suisse romande. Les services phytosanitaires cantonaux organisent la destruction des plantes malades. Les can-



Répartition des communes suisses concernées par une interdiction de déplacement de ruchers. La liste des communes est publiée dans le bulletin de l'Office vétérinaire fédéral. Elle peut être adaptée en cours de saison par les services phytosanitaires cantonaux. Veuillez contacter le service du canton de destination afin d'être informé sur l'état actuel de la liste (BE : 031 910 51 53, FR : 026 305 58 65, GE : 022 884 99 30, JU : 032 420 74 33, NE : 032 854 05 83, VD : 021 802 22 67, VS : 027 606 76 00).



tons de Vaud et du Valais ont éliminé d'une manière prophylactique toutes les plantes hôtes très sensibles, dans un rayon de 3 km autour des vergers commerciaux.

Dans le but de limiter la propagation de la maladie sur de longues distances, l'ordonnance sur la lutte (RS 916.22) prévoit l'interdiction de déplacement d'abeilles d'une région contaminée (zone d'interdiction) à une région non contaminée. La période d'interdiction est fixée de début avril à fin juin, mais peut être prolongée d'un mois, si l'année s'avère tardive. Avant la période mentionnée, il n'y a pas de risque de transmission, les bactéries ne survivant pas pendant l'hiver dans les ruches. Après cette période, le risque est également faible, car, contrairement aux mouches et à certains autres insectes, les abeilles ne sont pas attirées par les gouttes d'exsudat bactérien. Le déplacement des ruches à une altitude supérieure à 1200 m ainsi que l'envoi de reines ne sont pas concernés par cette interdiction. Une autre exception est envisageable pour les nucléis, les essaims et les ruchettes de fécondation si on applique une période de claustration de deux jours.

Le déplacement d'abeilles à l'intérieur de la zone d'interdiction est en principe autorisé. Les apiculteurs sont néanmoins priés de s'informer sur la situation phytosanitaire dans leur commune et de faire les déplacements avec prudence.

Les arboriculteurs sauront gré aux apiculteurs de leur contribution à circonscrire le feu bactérien.

Inspecteur phytosanitaire, RAC Changins : *Lukas Schaub*

À VENDRE beaux nucléis DB

sur 4-5-6 cadres, au prix officiel.

Jacques Bavarel
1904 Vernayaz
Tél. 027/764 14 31
Fax 027/764 23 31

À VENDRE tabac pour pipe et enfumoir

Fr. 6.- par kg, min. 2 kg + port.

A. Duruz, 1743 Villarsel-le-Gibloux
Commande par carte postale ou
par tél. 026/411 23 31, dès 19 h.



Pour la saison des essaims...

... offrez à vos abeilles des cires gaufrées *Rithner* déjà montées sur cadres. Un renouvellement régulier des bâtisses est une mesure indispensable pour un développement sain et harmonieux des colonies.

Cadre de corps Dadant-Blatt: Fr. 8.50

Cadre de corps suisse/Bürki: Fr. 7.–

... rien de tel que des cires gaufrées *Rithner* pour faire plaisir aux essaimeuses et leur faciliter la tâche en leur donnant de quoi construire « une nouvelle vie ».

Cire gaufrée: Fr. 19.– le kilo – Fr. 18.– par 2 kilos – Fr. 17.– par 5 kilos

• • • • •

Pour la saison des piqûres...

... *Apica*, la potion miracle contre l'enflure et la douleur.

... *Antipic*, la crème à enduire avant les visites pour une protection efficace.

... *Huile calmante*, la solution idéale après piqûre ou brûlure.

• • • • •

Pour la saison du miel...

... prévoyez un emballage attractif: le bocal en verre avec couvercle alvéolé avec la traditionnelle étiquette 4 couleurs.

A des prix très abordables:

La boîte *Panorama* multicolore – La boîte vierge à étiqueter soi-même.

Demandez nos offres par palettes... jusqu'à 40 % de réduction.

RITHNER & Cie - CP 67 - 1870 MONTHEY 1 - Tél. 024/471 21 54

Nos dépositaires:

à Sierre: AGROL; à Eysins/Gland: LANDI; à Montricher: LÜTHI

